



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE LAC SAINT-JEAN EST MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil Municipal de la Municipalité de Sainte-Monique tenue à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, lundi le 7 octobre 2024 à 19h30.

Présences : M. Mario Desbiens, Maire
M. Jacques Vachon, conseiller # 4
M. Jonathan Boily, conseiller # 5
M. Bruno Plourde, conseiller # 6

Absences : Mme Suzanne Larouche, conseillère # 3
M. Pascal Gauthier, conseiller # 1
M. Bernard Girard, conseiller # 2

Il y a quorum à cette séance qui est présidée par M. Mario Desbiens, maire. Est également présent, M. Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier.

1- OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de M. Bruno Plourde et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'adopter, séance tenante, l'ordre du jour suivant :

RÉSOLUTION CM2024-161

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal :
 - a) *Séance ordinaire du 3 septembre*
4. Correspondances :
 - a) *Une lettre de la Fabrique de Sainte-Monique*
 - b) *Une lettre de la Fabrique de Sainte-Monique*
 - c) *Une lettre de la MRC de Lac-Saint-Jean Est*
5. Rapport des comités
6. Approbation des comptes pour la période de septembre 2024
7. Autorisation de paiement – décompte #2 Excavation G Larouche
8. Autorisation de paiement – décompte # 1 Fort-An Construction
9. Autorisation de signature – Convention d'aide financière dans le cadre du programme PRIMEAU 2023
10. Adoption du budget 2025 de la Régie incendie du secteur Nord
11. Adoption du budget 2025 de la Régie du Parc du Secteur Nord
12. Acceptation d'une directive de changement – Garage municipal
13. Acceptation d'une soumission – Camping Pointe Taillon
14. Acceptation de la grille des tarifs 2025 – Camping Pointe Taillon
15. Désignation du représentant de la municipalité de Sainte-Monique au sein du conseil d'administration de la régie intermunicipale de gestion de services municipaux – secteur nord
16. Avis de nomination – Inspecteur municipal
17. Avis de nomination – Coordonnateur en loisirs
18. Avis de motion et présentation du projet de règlement 407-24 de régie interne prévoyant notamment des normes concernant le maintien de l'ordre, le



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

19. respect et la civilité durant les séances du conseil de la municipalité de Sainte-Monique-de-Honfleur
20. Avis de motion et présentation du projet de règlement 408-24 portant sur la gestion contractuelle et remplaçant le règlement 374-21
21. Adoption du deuxième projet de règlement 405-24 concernant des amendements aux règlement de zonage
22. Adoption du deuxième projet de règlement 406-24 visant la mise à jour de la grille de spécification
23. Autorisation - demande d'attestation de classification requise par la *Loi sur les établissements d'hébergement touristique*
24. Autorisation de signature – protocole d'hébergement en situation d'urgence avec l'école Bon Pasteur
25. Motions de sympathie :
 - a) M. Lévis Gauthier
 - b) Mme Aimée Blais
26. Divers :
 - a) _____
 - b) _____
27. Période des questions
28. Levée de l'assemblée

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL :

a) *Séance ordinaire du 3 septembre 2024*

RÉSOLUTION CM2024-162

Il est proposé par M. Bruno Plourde, appuyé par M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal et d'adopter, séance tenante, le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2024.

4- CORRESPONDANCE

- a) Une lettre de la Fabrique de Sainte-Monique remerciant le conseil municipal pour l'aide financière accordée à l'organisme pour le paiement des taxes municipales de l'année 2024.
- b) Une lettre de la Fabrique de Sainte-Monique remerciant le conseil municipal pour l'entretien des espaces verts appartenant à la Fabrique pour la saison estivale 2024.
- c) Une lettre de la MRC de Lac-Saint-Jean Est annonçant l'intention de cette dernière de déclarer sa compétence en matière de transport adapté des personnes sur l'ensemble de son territoire.

5- RAPPORT DES COMITÉS

Les membres du conseil font un compte-rendu détaillé des réunions et autres actes relatifs à leurs comités.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

6 - APPROBATIONS DES COMPTES

RÉSOLUTION CM2024-163

Il est proposé par M. Bruno Plourde, appuyé par M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'approuver les listes des comptes à payer produites au conseil pour la période du mois de septembre 2024, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser le secrétaire-trésorier à libérer les fonds à cet effet.

La liste des comptes suivants a été produite au conseil:

Comptes à payer	88 137,06 \$
Comptes déjà payés	262 913,18 \$
TOTAL	351 050,24 \$

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants au budget approuvé pour payer les comptes ci-haut mentionnés et les autres résolutions inscrites au présent procès-verbal, ladite liste en faisant partie intégrante.

Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier

7- AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTE # 2 EXCAVATION G LAROUCHE

RÉSOLUTION CM2024-164

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une recommandation de paiement pour le décompte #2 liée aux travaux de réfection de voirie sur les rues Tremblay, Bédard, Gauthier et Goulet de la part Mme Marie-Ève Plourde, ingénieure chez MSH services-conseil ;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénierie MSH services-conseil a été mandaté par la municipalité pour la planification et la supervision des travaux de réfection de voirie sur les rues Tremblay, Bédard, Gauthier et Goulet ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé par M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'autoriser, séance tenante, le paiement du décompte #2 à l'entreprise Excavation G Larouche au montant de 701 151,36 \$ incluant les taxes applicables et de retenir un montant de 77 905,70 \$ incluant les taxes applicables tel que prévu au contrat.

8- AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTE #1 FORT-AN CONSTRUCTION

RÉSOLUTION CM2024-165

CONSIDÉRANT QUE la firme ATSH architecte a été mandatée par la municipalité suite à un appel d'offres public pour l'élaboration des plans et devis et la surveillance de chantier pour la construction d'un nouveau garage municipal ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Bruno Plourde, appuyé par M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'autoriser, séance tenante, le paiement du décompte #1 à l'entreprise Fort-An Construction au montant



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

de 247 818,05 \$ incluant les taxes applicables et de retenir un montant de 23 948,98 \$ incluant les taxes applicables tel que prévu au contrat.

Il est également résolu que le paiement est conditionnel à ce que la Municipalité reçoive une recommandation officielle de la part Mme Joanie Lapointe, architecte à la firme ATSH architecte.

9- AUTORISATION DE SIGNATURE – CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME PRIMEAU 2023

RÉSOLUTION CM2024-166

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Monique a reçu une promesse d'aide financière au montant de 842 076 \$ pour un projet de renouvellement de conduite dans le cadre du volet 2 du programme PRIMEAU 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'une convention d'aide financière doit être signée avec le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé par M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'autoriser M. Mario Desbiens, maire, à signer la convention d'aide financière avec le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation relative à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Volet 2 – Renouvellement de conduites d'eau du PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU 2023.

10- ADOPTION DU BUDGET 2025 DE LA RÉGIE INCENDIE DU SECTEUR NORD

RÉSOLUTION CM2023-167

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Monique est membre de la Régie Intermunicipale en Sécurité Incendie Secteur Nord;

CONSIDÉRANTQUE le conseil a pris connaissance du budget 2025 reçu de la Régie Intermunicipale en Sécurité Incendie Secteur Nord;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part pour 2025 de la municipalité de Sainte-Monique est approuvée au montant de 83 312 \$ tel que présentée;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé par M. Bruno Plourde et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil que la Municipalité de Sainte-Monique approuve le budget 2025 de la Régie Intermunicipale en Sécurité Incendie Secteur Nord.

11- ADOPTION DU BUDGET 2025 DE LA RÉGIE DU PARC INDUSTRIEL DU SECTEUR NORD

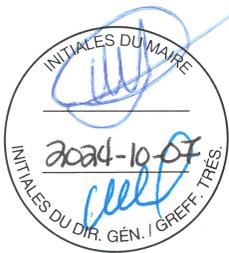
RÉSOLUTION CM2024-168

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Monique est membre de la Régie Intermunicipale du Parc industriel du secteur Nord;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du budget 2025 reçu de la Régie Intermunicipale du Parc industriel du secteur Nord;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part pour 2025 de la municipalité de Sainte-Monique est approuvée au montant de 9 908 \$ tel que présentée;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé par M. Bruno Plourde et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la Municipalité de Sainte-Monique approuve le budget 2025 de la Régie Intermunicipale du Parc industriel du secteur Nord.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

12- ACCEPTATION D'UNE DIRECTIVE DE CHANGEMENT – GARAGE MUNICIPAL

RÉSOLUTION CM2024-169

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité réalise présentement un projet de construction d'un nouveau garage municipal;

CONSIDÉRANT QUE du roc a été découvert lors des travaux d'excavation du site et que ce dernier nécessite des changements aux plans initiaux;

CONSIDÉRANT QU'une recommandation a été déposée au conseil par Marie-Ève Plourde, ingénieure chez MSH Services-conseils, visant à faire dynamiter environ 15 mètres cubes de roc pour faciliter l'implantation d'un stationnement compatible avec les usages projetés du garage;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de M. Jacques Vachon résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'accepter la recommandation de Mme Marie-Ève Plourde, ingénieure chez MSH Services Conseils, pour le dynamitage de 15 mètres cubes de roche en bordure du stationnement projeté du nouveau garage municipal.

13- ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION- CAMPING POINTE TAILLON

RÉSOLUTION CM2024-170

Il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé de M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'accepter la soumission de Lachance Pièces d'auto pour l'achat de revêtement de plancher pour deux chalets du Camping Pointe Taillon au montant de 2 969,64 \$ taxes incluses.

14- ACCEPTATION DE LA GRILLE DES TARIFS 2025 – CAMPING POINTE TAILLON

RÉSOLUTION CM2024-171

Il est proposé par M. Bruno Plourde, appuyé de M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'adopter la grille des tarifs 2025 du Camping Pointe Taillon tel que présenté ici :

GRILLE DES TARIFS				
Description	2023	2024	2025	% de hausse
sans service	30.00 \$	32.00 \$	34.00 \$	5.88%
1 service	34.00 \$	36.00 \$	38.00 \$	5.26%
2 services	39.00 \$	41.00 \$	43.00 \$	4.65%
3 services	44.00 \$	46.00 \$	48.00 \$	4.17%
saisonnier	1 650.00 \$	1 725.00 \$	1 795.00 \$	3.90%
saisonnier terrain 14	1 400.00 \$	1 460.00 \$	1 520.00 \$	3.95%

Description	2023	2024	2025	% de hausse
Chalet 1 chambre	120.00 \$	125.00 \$	132.00 \$	5.30%
Chalet 1 chambre (semaine)	720.00 \$	750.00 \$	792.00 \$	5.30%
Chalet 2 chambres	145.00 \$	150.00 \$	157.00 \$	4.46%
Chalet 2 chambres (semaine)	870.00 \$	900.00 \$	942.00 \$	4.46%

	2023	2024	2025	% de hausse
Tarifs club camping caravaning (par nuitée)	35.66	37.4	39.14 \$	4.45%



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

15- DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DE SERVICES MUNICIPAUX – SECTEUR NORD

RÉSOLUTION CM2024-172

CONSIDÉRANT la résolution numéro CM2023-158 de ce conseil, adoptée lors de la séance du 6 novembre 2023, autorisant l'adhésion de la Municipalité de Sainte-Monique à la Régie intermunicipale de gestion des services municipaux – secteur nord (ci-après : la « Régie ») de même que la conclusion de l'entente intermunicipale visant la constitution de cette Régie (ci-après : l'« Entente intermunicipale »);

CONSIDÉRANT QUE l'Entente intermunicipale a été signée par les municipalités de Sainte-Monique, de Saint-Ludger-de-Milot de Saint-Henri-de-Taillon, de Lamarche, de Saint-Nazaire, ainsi que la Paroisse de L'Ascension-de-Notre-Seigneur, le 15 novembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE l'Entente intermunicipale a été approuvée par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 19 août 2024;

CONSIDÉRANT QUE la première assemblée du conseil d'administration de la Régie aura lieu, en vertu du décret de constitution de la Régie, le 17 octobre 2024, à 8h, au 1000 1^{ère} Rue Est, à L'Ascension-de-Notre-Seigneur;

CONSIDÉRANT QUE chacune des municipalités parties à l'Entente intermunicipale doit désigner un représentant pour siéger à titre d'administrateur au sein du conseil d'administration de la Régie;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé de Jonathan Boily, et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil que la municipalité de Sainte-Monique, désigne M. Mario Desbiens à titre de représentant de la municipalité de Sainte-Monique et pour siéger à titre d'administrateur au sein du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des services municipaux – secteur nord.

16- AVIS DE NOMINATION – INSPECTEUR MUNICIPAL

RÉSOLUTION CM2024-173

Il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé par M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Sainte-Monique nomme Mme Cassandra Gauthier à agir à titre d'inspecteur municipal.

Les principales fonctions de l'inspecteur municipal sont celles généralement attribuées ou exercées par l'inspecteur municipal d'une municipalité comme celles de Sainte-Monique, dont notamment l'ensemble des fonctions rattachées aux différentes catégories d'inspecteur municipal découlant de la loi, lesquels fonctions sont énumérées et décrites à la dernière édition ou version du Guide d'accueil – L'inspecteur municipal : Un rôle de premier plan, publié conjointement par la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), lequel Guide fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était récité ici au long, entre autres, sans s'y limiter, le titre et les fonctions suivantes :

1. Fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et certificats relatifs aux règlements d'urbanisme ;
2. Inspecteur régional des cours d'eau municipaux ;
3. Inspecteur en environnement ;
4. Conciliateur-arbitre ;
5. Inspecteur des mauvaises herbes ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

6. Responsable de l'application en tout ou en partie des règlements municipaux en lien avec les propriétés et les citoyens (exemples : Nuisance, les animaux, les chenils, le colportage, entrées privées, etc.).

Le nouvel inspecteur est également autorisé à entreprendre toutes démarches et toutes procédures pénales et à émettre des constats d'infraction pour et au nom de la municipalité de Sainte-Monique à l'égard de toute infraction aux lois et règlements dont l'application relève de leurs fonctions.

17- AVIS DE NOMINATION – COORDONNATRICE EN LOISIRS

RÉSOLUTION CM2024-174

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Monique a lancé un appel de candidatures pour combler le poste de coordonnateur en loisirs pour une période d'une année ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Monique a mandaté le service des ressources humaines de la MRC de Lac-Saint-Jean Est pour du support en ressources humaines et pour l'évaluation des candidats ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Monique a reçu une recommandation d'embauche de M. Gabriel Tremblay-Girard du service des ressources humaines de la MRC de Lac-Saint-Jean Est ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé M. Bruno Plourde, appuyé par M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'autoriser l'embauche de Mme Stéphanie Gauthier au poste de coordonnateur en loisir pour une durée d'un an.

18- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 407-24 DE RÉGIE INTERNE PRÉVOYANT NOTAMMENT DES NORMES CONCERNANT LE MAINTIEN DE L'ORDRE, LE RESPECT ET LA CIVILITÉ DURANT LES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE

M. Jacques Vachon, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil sera soumis pour adoption, le règlement 407-24 prévoyant notamment des normes concernant le maintien de l'ordre, le respect et la civilité durant les séances du conseil de la municipalité de Sainte-Monique.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

19 – AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 408-24 PORTANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE-DE-HONFLEUR ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 374-21

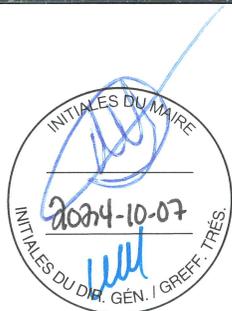
M. Jonathan Boily, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil sera soumis pour adoption, le règlement 408-24 portant sur la gestion contractuelle de la municipalité de Sainte-Monique-de-Honfleur et remplaçant le règlement 374-21.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

20- ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT 405-24 CONCERNANT DES AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT DE ZONAGE

RÉSOLUTION CM2024-175

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Monique est régie par le Code municipal et par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A 19.1);



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

ATTENDU QUE le Règlement de zonage N° 265-05 et ses amendements en vigueur s'appliquent au territoire municipal ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Monique entend adapter différents aspects du règlement de zonage pour tenir compte des besoins du milieu ;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de Sainte-Monique et de ses contribuables de procéder à la modification de certaines dispositions faisant partie intégrante des règlements de zonage (265-05), de lotissement (266-05), de construction (259-04), portant sur les permis et certificats (267-05), sur les dérogations mineures (261-04) et sur les plans d'aménagement d'ensemble (262-04), ainsi que leurs amendements en vigueur ;

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Sainte-Monique juge opportun d'apporter un amendement en conséquence à son règlement de zonage, afin de donner suite aux objets du présent règlement ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé par M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter le deuxième projet de règlement portant le **numéro 405-24** concernant des amendements aux règlements de zonage.

21- ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT 406-24 VISANT LA MISE À JOUR DE LA GRILLE DE SPÉCIFICATION

RÉSOLUTION CM2024-176

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Monique est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) et que les articles du Règlement de zonage numéro 265-05 et les grilles des spécifications qui en font partie ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de cette loi ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la municipalité de Sainte-Monique désire mettre à jour toutes les modifications de la grille de spécifications, qui font partie intégrante des règlements de zonage (265-05), de lotissement (266-05), de construction (259-04), portant sur les permis et certificats (267-05), sur les dérogations mineures (261-04) et sur les plans d'aménagement d'ensemble (262-04) ;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement de zonage N° 265-05 et ses amendements en vigueur s'appliquent au territoire municipal ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Monique entend adapter différents aspects du règlement de zonage pour tenir compte des besoins actuels du milieu ;

CONSIDÉRANT QUE les trois feuillets de la grille des spécifications sont remplacés intégralement par les trois feuillets du règlement de zonage mis à jour ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à des corrections, suppressions, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif aux grilles de spécifications afin de disposer d'outils actualisés, justes et répondant aux nouveaux besoins de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'en raison des nombreuses mises à jour qui s'avèrent nécessaires d'apporter à ce projet de règlement, celui-ci fait l'objet d'une nouvelle adoption ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la municipalité de Sainte-Monique juge opportun d'apporter un amendement en conséquence à son règlement de zonage, afin de donner suite aux objets du présent règlement ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé par M. Bruno Plourde et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'adopter le deuxième projet de règlement portant le **numéro 406-24** visant la mise à jour de la grille de spécification.

22- AUTORISATION – DEMANDE D'ATTESTATION DE CLASSIFICATION REQUISE PAR LA LOI SUR LES ÉTABLISSEMENTS TOURISTIQUES

RÉSOLUTION CM2024-177

Il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de M. Bruno Plourde et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil que M. Jérôme Poudrier soit par la présente, désigné pour demander et signer au nom du Camping Pointe Taillon, la demande d'attestation de classification requise par la *Loi sur les établissements d'hébergement touristique*.

23- AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'HÉBERGEMENT EN SITUATION D'URGENCE AVEC L'ÉCOLE BON PASTEUR

RÉSOLUTION CM2024-178

Il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de M. Bruno Plourde et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'autoriser M. Mathieu Lapointe, directeur général, à signer le protocole d'hébergement en situation d'urgence avec l'école Bon Pasteur.

24- MOTION DE SYMPATHIE :

- a) M. Jacques Vachon, conseiller, propose que soit adressée une motion de sympathie à la famille de M. Lévis Gauthier suite à son décès récent.
- b) M. Bruno Plourde, conseiller, propose que soit adressée une motion de sympathie à la famille de Mme Aimée Blais suite à son décès récent.

25- DIVERS :

- a) _____
- b) _____

26- PÉRIODE DE QUESTIONS

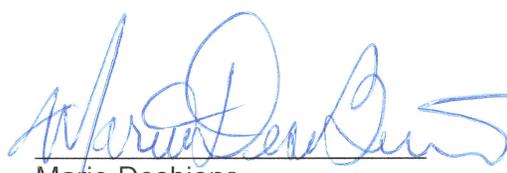
Des citoyens ont posé des questions pour lesquelles ils ont reçu des réponses de la part des membres du conseil.

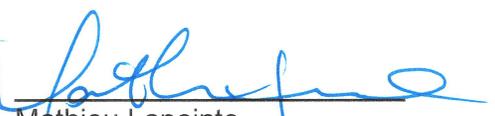
27- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION CM2024-179

Attendu que tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ont été traités, il est proposé par M. Jacques Vachon et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

La séance est levée à 20h 20


Mario Desbiens,
Maire


Mathieu Lapointe,
Directeur général et
secrétaire-trésorier